Synergies Roumanie n° 12 - 2017 p. 37-58

GERFLINT
ISSN 1841-8333
ISSN en ligne 2261-3463

Insuffisances du mécanisme de gestion des fonds communautaires 2014-2020 en Roumanie

Diana Gligor
Faculté d'études européennes
Université Babeș-Bolyai Cluj-Napoca, Roumanie
diana.gligor@knm.ro
Dacian Pușteа
Faculté d'études européennes
Université Babeș-Bolyai Cluj-Napoca, Roumanie
dacian.pustea@gmail.com

Résumé

Les problèmes d'accès aux fonds européens sont, d'une part, hérités de la période de programmation 2007-2013, et d'autre part, ils sont liés à l'évolution lente du développement et de la modernisation de l'infrastructure administrative de la Roumanie. La mise en évidence des problèmes identifiés a pour but de promouvoir leur correction dans le contexte où le manque du financement européen dans l'économie et l'administration accroît le décalage par rapport aux pays de l'ouest de l'Europe.

Mots-clés : financements européens, absorption, programmation 2014-2020, Politique de cohésion, projets européens

Shortcomings of the Community funding management mechanism for 2014-2020 in Romania

Abstract : The problems stemming from accessing European funds are, on the one hand, inherited from the programming period of 2007-2013, and on the other hand, they stem from the slow pace of development and modernisation of administrative infrastructure in Romania. The emphasis placed on the problems identified is meant to foster their resolution, given the fact that the lack of European funding in the economy and administration increases lag compared to countries in western Europe.

Keywords: European funds, absorption, 2014-2020 programming period, Cohesion Policy, European projects

Cet article se propose de mettre en évidence certaines insuffisances (certains problèmes), abordées de manière pragmatique, rencontrées dans l'espace roumain dédié à l'accès aux fonds structurels et de cohésion, depuis 2014 jusqu'à présent. Le mécanisme de la recherche est parti de notre confrontation à ceci chaque fois

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

qu'un guide du demandeur a été lancé, tout d'abord pour consultation et ensuite pour une compétition des projets.

Notre étude a pour méthode prédominante la recherche qualitative des documents publiés par l'Autorité de gestion du Programme opérationnel régional, des documents et des études élaborés et publiés par la Commission européenne et les institutions gérées par celle-ci, aussi bien que l'analyse des propres données provenues des projets que nous avons écrits, trouvés en évaluation ou implémentation.

L'expérience des années de la première période de programmation en matière d'accès aux fonds structurels européens, présentée par le rapport publié en 2013[1], suite à un débat public tenu le 15 mars 2013, par le Centre d'expertise européenne EUROPULS (Europuls.ro), une organisation non-gouvernementale fondée en 2010 à Bruxelles par un groupe d'experts roumains en affaires européennes, présente quelques problèmes visant l'accès aux fonds européens dans la période 2007-2013:

> « Les dysfonctionnements principaux qui ont affecté POR pendant la période financière actuelle ont été liés à *une mauvaise compréhension de la programmation des fonds, au manque de concentration thématique* et à l'absence des indicateurs concrets par lesquels on évalue l'impact du programme. En plus, les changements fréquents au niveau des guides/des instructions adressés aux bénéficiaires ont souvent interrompu le processus entier. Ainsi, monsieur Friptu (ancien directeur de l'AMPOR) estime que pour la période 2014-2020 il s'impose : d'élaborer des *stratégies plus claires, plus simples et menées à bonne fin, la création d'un set commun de procédures pour tous les programmes, le renforcement du partenariat au niveau national* et *l'implémentation d'un mécanisme commun d'interface avec les bénéficiaires*. Des problèmes similaires d'implémentation ont été repérés par madame Carmen Dobrotă, au sein de l'Autorité de gestion pour le Développement de la capacité administrative (AG PODCA) du programme PODCA (qui a pour but de développer la capacité des bénéficiaires d'accéder à des fonds européens de tous les autres programmes sectoriels) : elle a fait mention de *la mauvaise coordination intra et inter-institutionnelle au niveau central* et des impédiments créés par le manque des règles et des procédures uniques et non-systématisées. » (Europuls)

Nous constatons, à la fin de 2017, que nous nous confrontons aux mêmes problèmes synthétisés dans le rapport de 2013. La forme prise par ceux-ci est en quelque sorte différente, mais ils sont essentiellement les mêmes problèmes.

Cet article mettra à jour, par le biais des documents étudiés, l'existence de ces difficultés dans l'accès aux fonds européens, tout en les remettant en question, afin de les solutionner.

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

Prémisses de la recherche

La Politique de cohésion de l'Union européenne est l'un des éléments les plus importants voués à réduire les disparités entre les régions, aussi bien qu'à atteindre les objectifs de la Stratégie Europe 2020 (Commission européenne, Politica de coeziune 2014-2020). La Politique de cohésion pour la période de programmation 2014-2020 est conçue de manière à en assurer le cadre et les directions d'investissement, puisque c'est la principale politique de l'Union européenne. Elle bénéficie d'une allocation financière de 351,8 milliards d'euros (Racolța-Paina, 2017 : 394).

La Stratégie Europe 2020 a été créée dans une période de récession, ayant pour priorités (Comunicarea Comisiei Europa 2020) :

- Le développement d'une économie fondée sur la connaissance;
- La promotion de l'économie intelligente, par l'utilisation efficiente des ressources;
- La croissance du taux d'emploi, grâce auquel on assure la cohésion économique et sociale.

Afin d'atteindre ces priorités, on a établi une série d'objectifs (Corpădean, 2017 : 474), comme suit:

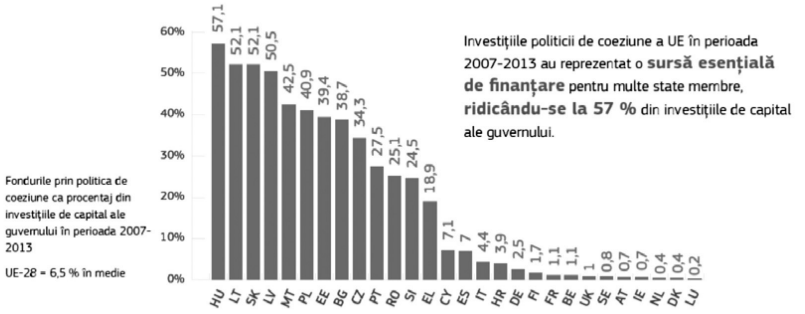
Tableau 1

Objectif de la Stratégie Europe 2020	Cible établie au niveau de l'UE	Cible établie pour la Roumanie
Taux d'emploi de la population âgée entre 20 et 64 ans	75%	70%
Investissements en recherche et développement	3% du PIB	2% du PIB
Énergie et changements climatiques		
Réduction des gaz à effet de serre	20% - par rapport à 1990	19% - par rapport à 2005
Taux de l'énergie provenue des sources régénérables dans la consommation finale brute	20%	24%
Augmentation de l'efficience énergétique	20%	19%
Éducation		
Taux d'abandon scolaire précoce	10%	11,3%
Taux de la population âgée entre 30 et 34 ans ayant fini une forme d'éducation tertiaire	40%	26,7%
Promotion de l'inclusion sociale, notamment pas la diminution de la pauvreté – réduction du nombre des personnes en situation de risque de pauvreté et d'exclusion sociale	Au moins 20 millions personnes	Au moins 588.000 personnes

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

L'économie d'un pays dépend du capital y investi. Ce n'est pas une nouveauté que l'argent provenu de l'accès aux financements non-remboursables anime la vie financière, aussi bien que sociale. L'attraction des fonds européens, autant pas les autorités publiques, que par les personnes morales privées, apporte de la valeur à l'infrastructure publique et privée, par les mécanismes qu'elle stimule. Selon une étude publiée au niveau européen (Commission européenne, 9 moduri…), relevée par le graphique no. 1, on observe la modalité de gestion de « l'investissement des fonds structurels », ceux-ci représentant un stimulant de plus de 50% pour d'autres investissements dans plusieurs pays. La Roumanie a employé le capital européen jusqu'à 25,1%.

Graphique 1[2]



L'Union européenne considère une telle approche importante, le mécanisme ayant le rôle de stimuler et de réformer autant la zone administrative des autorités que le milieu privé, afin d'engendrer de la valeur ajoutée pour les investissements européens.

La même étude présente la parité désirée pour chaque euro investi.

Graphique 2[3]



Le défi est de rendre plus efficient l'emploi profitable des fonds européens, par des mesures de gestion et d'administration.

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

La Roumanie bénéficie des fonds communautaires offerts par la Politique de cohésion depuis 2007, une fois avec son intégration dans l'Union européenne, avec un budget alloué d'approximativement 23 milliards d'euros pour la période de programmation 2014-2020.

La voie vers l'accès aux fonds structurels et de cohésion européens (2007-2013), appelés à présent les fonds structurels et d'investissements européens (2014-2020) a été sinueuse pour la Roumanie, qui s'est confrontée à de différents problèmes qui engendrent toujours un taux d'absorption modeste, aussi bien que la possibilité de bloquer certains programmes opérationnels.

Les résultats générés par les problèmes d'utilisation des fonds alloués par l'Union européenne à la Roumanie produisent des effets négatifs variés, autant au niveau économique, que social.

Les principaux problèmes identifiés dans l'emploi des fonds communautaires alloués par la Politique de cohésion peuvent être divisés en : problèmes de gestion et programmation et problèmes au niveau des potentiels bénéficiaires du financement.

Analyse des problèmes de gestion et programmation

Nous commençons cette analyse par l'identification des problèmes au niveau de gestion et de programmation :

1. Le manque d'une consultation visant les besoins réels des régions de développement de Roumanie et l'élaboration des guides « depuis le bureau »

L'identification des besoins existants dans les régions de développement de Roumanie est déficitaire, l'absence d'une analyse détaillée concentrée sur ces besoins étant ressentie au niveau des guides lancés jusqu'à présent.

Étant donné les disparités entre les régions au niveau national (par exemple, les régions Nord-Ouest et Sud-Ouest Olténie), le financement des mêmes types d'activités en dépit des besoins différents ne mène pas à l'obtention des résultats établis par la Politique de cohésion.

Le rapport SAR (2017) publié en mars mentionne la conclusion suivante sur le thème « Comment franchir *l'absorption zéro*? La performance en matière de développement des fonds européens en perspective comparative » : « On mentionnait, au début de ce chapitre, que nous regardons la performance des PO (Programmes opérationnels, n.a.) et les indicateurs de quelques programmes qui peuvent être considérés plus proches de ce que nous souhaiterions en matière de

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

politiques publiques en Roumanie. L'analogie a du sens parce que dans les deux situations – autant dans l'administration des fonds structurels et de cohésion, que dans le cas des politiques publiques – nous parlons de l'identification de certains problèmes et besoins et de la planification de l'introduction d'un changement à l'aide d'une théorie et d'une logique du changement. En plus, nous parlons de la préparation de certains processus et opérations structurés, du travail avec des budgets pluriannuels et prédéfinis, du monitorage et de la quantification de l'impact, des rapports à des intervalles réguliers, autant financiers, que par rapport à des cibles et ajustements de processus. En analysant les données présentées ci-dessus, notre conclusion est que les indicateurs déjà existants au niveau des PO ne sont pas suffisants pour une analyse détaillée de l'impact des fonds structurels, et la mention des erreurs du système ne fait qu'empirer les choses ».

En outre, l'usage des données statistiques afférentes au dernier recensement (de 2011) ne reflète plus la réalité (dans le cas des appels à projets lancés en 2016-2017), mais les grilles d'évaluation technico-économique sont préparées sur la base de ces données statistiques, prioritisant ainsi pour le financement certaines localités où le soutien de la part des fonds communautaires n'est plus nécessaire.

Pas dernièrement, le lancement de quelques appels à projets et leur évaluation sur la base des données dépassées confirme le manque d'une consultation de la situation réelle du marché.

Par exemple, l'appel à projets afférent à l'Axe prioritaire 10, qui sera lancé le 4 janvier 2018, évalue des projets sur la base de certaines données du Système informatique intégré de l'enseignement de Roumanie (SIIIR), visant les années scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Or, la majorité des unités d'enseignement de Roumanie n'ont pas rempli leurs données sur la plateforme, ou bien ces données sont incomplètes et, selon l'administrateur de la plateforme, Siveco, elles ne peuvent pas être actualisées rétroactivement.

2. Le manque de prédictibilité dans le lancement des appels à projets, qui mène au manque d'une planification budgétaire et managériale des potentiels bénéficiaires

L'absence d'un calendrier des lancements des appels à projets mène, inévitablement, au manque d'une planification au niveau des potentiels bénéficiaires, autant du point de vue budgétaire, que de celui de la gestion.

La planification sinueuse au niveau des Autorités de gestion engendre des problèmes d'accès aux fonds FESI et à l'impossibilité de programmer. En outre, la publication de certains calendriers des lancements des appels à projets qui n'ont pas été respectés à plusieurs reprises (une pratique fréquente dans la période de programmation 2014-2020) mène à l'instabilité et au manque de confiance en les autorités de financement de la part des potentiels bénéficiaires.

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

À part ceci, l'absence d'un calendrier des lancements des appels à projets engendre, autant dans le cas des potentiels bénéficiaires privés, que dans celui des publics, l'impossibilité de planifier leurs ressources budgétaires nécessaires, non seulement pour la soumission du projet, mais aussi pour son co-financement, menant ainsi soit au renoncement de soumettre un projet, soit à des délais dans son implémentation.

Quant à la période de programmation 2014-2020, les premiers appels à projets ont été lancés le 16 mai 2016[4], étant destinés aux autorités publiques, et le 27 juillet 2017[5], pour les bénéficiaires privés. Par conséquent, comme il devient évident, les premiers appels à projets de cette période de programmation ont été retardés de deux ans et demie, créant ainsi des problèmes dans le processus d'absorption.

Tableau 2

Axe prioritaire/Priorité d'investissement	Date du lancement de l'appel, selon le calendrier publié par AG POR	Date du lancement effectif
Programme opérationnel régional*		
AP 2 – L'amélioration de la compétitivité des petites et moyennes entreprises, OS 2.1B – incubateurs/ accélérateurs d'affaires	mai/juin 2017	Aucun appel jusqu'en décembre 2017
AP3 – Le soutien à la transition vers une économie aux émissions réduites de carbone/OS 3.1 B – bâtiments publics – SUERD	juillet 2017	Appel lancé en décembre 2017
AP3 - Le soutien à la transition vers une économie aux émissions réduites de carbone/O.S* 3.1 C – éclairage public - 7 RÉGIONS	juin 2017	Aucun appel jusqu'en décembre 2017
AP10 – L'amélioration de l'infrastructure éducationnelle/OS 10.1 – L'Augmentation du degré de participation au niveau de l'éducation précoce et de l'enseignement obligatoire, notamment pour les enfants au risque élevé d'abandon précoce du système	juin 2017	Appel lancé en décembre 2017
AP10 - L'amélioration de l'infrastructure éducationnelle/OS 10.2 - L'Augmentation du degré de participation à l'enseignement professionnel et technique et à l'apprentissage permanent	juillet 2017	Appel lancé en décembre 2017
AP10 - L'amélioration de l'infrastructure éducationnelle/OS 10.3 L'augmentation de l'importance de l'enseignement tertiaire par rapport au marché du travail et aux secteurs économiques compétitifs	juillet 2017	Appel lancé en octobre 2017

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

Axe prioritaire/Priorité d'investissement	Date du lancement de l'appel, selon le calendrier publié par AG POR	Date du lancement effectif
Programme opérationnel capital humain**		
AP 4/P.I 9ii – Grands-parents de la communauté	1er trim. 2017	Aucun appel jusqu'en décembre 2017 – planifié pour le 1er trimestre de 2018
AP 6/P.I 10 IV – Bourses doctorales	2e trim. 2017	Aucun appel jusqu'en novembre 2017

*Source des données: http://inforegio.ro/images/POR-2014-2020/Ghiduri_2017/Anexa%20 1%20-%20Calendar%20lansari_08%20mai%202017.pdf

** Source des données: http://www.fonduri-ue.ro/images/files/programe/CU/ POCU-2014/2016/29.12/POCU_29_decembrie_2016calendar.pdf

3. Le lancement de plusieurs lignes de financement en même temps, sans tenir compte de la capacité des demandeurs (UAT/privés) de soumettre et d'implémenter des projets simultanément

Ce problème affecte surtout les Unités administratives-territoriales qui peuvent soumettre plusieurs projets, mais, revenant au problème identifié au 2e point de cet article, le manque d'une planification et d'une gestion du temps efficiente mène au lancement en parallèle de plusieurs lignes de financement, ce qui engendre soit l'impossibilité de soumettre de projets, soit la soumission des projets avec un niveau qualitatif très bas.

En ce qui suit, nous analyserons les prémisses ci-dessus. Ainsi, le lancement des appels à projets en même temps produit des effets au niveau des budgets des UAT, vu que le fardeau budgétaire est soit trop grand pour gérer la soumission des projets à la fois, soit non prévu dans le budget, de sorte que les ressources financières nécessaire pour la soumission des projets sont absentes.

Dans ce cas, les Unités administratives-territoriales se trouvent dans la situation de sélectionner seulement les appels à projets qui répondent aux besoins le plus urgents et de se fonder sur l'obtention de financements pour ceux-ci, bien que la candidature pour d'autres appels ouverts puisse elle aussi contribuer au développement de la communauté locale et, implicitement, à la réduction des disparités existantes.

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

En plus, même dans la situation désirable où une Unité administrative-territoriale soumet plusieurs projets à la fois, leur implémentation commencera en même temps, ce qui génèrera une pression sur le budget local, dont le cofinancement doit être assuré.

C'est le même Rapport SAR (2017) qui propose une conclusion : « La dernière recommandation générale tient à l'horizon de temps dont la planification et l'implémentation des politiques publiques doit tenir compte. Nous nous trouvons pour l'instant dans une situation paradoxale, puisque nous avons à notre disposition des ressources financières européennes, nous avons besoin d'un financement qui dépasse notre budget public, mais nous nous confrontons à l'incapacité de planifier et d'implémenter ce changement. Cette incapacité ne dépend pas, en général, exclusivement d'un système, mais plutôt des ressources humaines qui forment ce système, du manque de professionnalisation de ce segment… ».

Tableau 3

Axe prioritaire/Ligne de financement	Période de soumission des projets
POR 2017/6/6.1/SUERD/1, dans le cadre de l'Axe prioritaire 6 – L'amélioration de l'infrastructure routière avec une importance régionale, Priorité d'investissements 6.1	28 août – 28 décembre 2017
POR/2017/5/5.2/SUERD/1, Priorité d'investissements 5.2 Actions destinées à l'amélioration de l'environnement urbain, à la revitalisation des villes	28 août – 28 décembre 2017
Appel à projets dédié au soutien des objectifs de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région du Danube, visant l'Aire prioritaire 3 de SUERD « Promotion de la culture et du tourisme, des contacts entre les gens » (appel à projets POR/2017/5/5.1/SUERD/1)	28 août– 28 décembre 2017
POR/2017/3/3.1/A/2/7REGIUNI, POR/2017/3/3.1/A/2/BI et POR/2017/3/3.1/A/ITI/1, Axe prioritaire 3 – Le soutien à la transition vers une économie aux émissions réduites de carbone, Priorité d'investissements 3.1 – Le soutien à l'efficience énergétique, à la gestion intelligente de l'énergie et à l'utilisation de l'énergie des sources régénérables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur des habitations, Opération A – Bâtiments résidentiels	28 août 2017 – 28 février 2018

Source des données : http://inforegio.ro/ro/por-2014-2020/apeluri-proiecte.html

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

Si l'on considère les budgets des UAT, qui sont les bénéficiaires des financements des fonds européens, on constatera, suite à une analyse, qu'elles ne sont pas configurées et préparées pour « absorber » plusieurs projets simultanément. Le besoin d'investissements est évident et impérieusement nécessaire, mais la prévision des dépenses pour les documents initiaux est ajournée jusqu'au moment de l'annonce, voire du lancement de l'appel à projets. Le manque de prédictibilité transmis par les Autorités de financement, également dans la publication d'un calendrier, soutient malheureusement cette approche. Une planification communiquée peut favoriser une façon d'administration programmée, avec un cadre clair et concret et, évidemment, avec une planification de la gestion administrative au niveau local.

4. La double vérification des documents, qui mène, implicitement, au prolongement des termes de vérification et de signature des contrats

Selon les procédures, un projet est soumis à et vérifié par les Organismes intermédiaires. Suite à ces vérifications et évaluations, les projets sont envoyés à l'Autorité de gestion, où ils sont vérifiés à nouveau. Cette double vérification et le manque du transfert de certaines tâches mènent à un taux d'absorption réduit.

La même « méthode » s'applique dans l'étape de pré-signature du contrat, les Organismes intermédiaires étant celles qui vérifient et préparent la transmission des documents à l'Autorité de gestion qui, à son tour, vérifie encore une fois toute la documentation nécessaire afin de signer le contrat de financement.

Donc, le manque de confiance et de partage des tâches mène à des délais évidents, engendrant des ajournements pour les bénéficiaires aussi, tandis qu'au niveau macroéconomique, on arrive à un taux réduit d'absorption et à une diminution insuffisante des disparités entre les régions de l'UE.

Un autre problème généré par ces délais dans l'évaluation des projets est la sortie des conditions d'éligibilité des demandeurs de financement, étant donné la fin de l'année fiscale 2017 et les stipulations du Guide du demandeur affirmant que les conditions d'éligibilité du moment de la soumission du projet doivent être maintenues pendant le processus d'évaluation, sélection et signature des contrats. L'encadrement de la firme dans une autre catégorie que celle des microentreprises est permise seulement après la signature du Contrat de financement.

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

Tableau 4

Type investissement	Mois soumission	Valeur de l'allocation (lei)	Date réception clarifications CAE	Date limite transmission clarifications CAE	Date réception lettre conformité et éligibilité	Date réception clarifications ETF	Date limite transmission clarifications ETF	Date limite transmission documents pour le contrat	Date Signature contrat financement
Acquisitions d'équipements - dotation	septembre 2016	264.978,74	01.02.2017	08.02.2017	10.02.2017	10.05.2017	16.05.2017	21.10.2017	NA
Acquisitions d'outillages - dotation	février 2017	654.809,58	28.02.2017	03.03.2017	07.03.2017	11.07.2017	18.07.2017	17.09.2017	NA
Acquisition d'outillage - dotation	février 2017	103.228,06	21.03.2017	28.03.2017	04.04.2017	17.10.2017	24.10.2017	25.10.2017	NA
Acquisition d'outillage - dotation	avril 2017	885.212,40	12.05.2017	17.05.2017	29.05.2017	16.08.2017	22.08.2017	22.09.2017	NA
Dotation – Acquisition d'équipements	mai 2017	538.435,30	31.05.2017	12.06.2017	13.06.2017	18.08.2017	25.08.2017	15.09.2017	NA

Sources des données: propre

*Pour aucun des projets ci-dessus, le contrat de financement n'a été signé jusqu'en décembre 2017.

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

En outre, pour garder les conditions d'éligibilité, les demandeurs de financement privés ont été questionnés par les Organismes intermédiaires, à la fin de 2017, pour des raisons de délais dans le processus d'évaluation, si à la fin de l'exercice financier ils maintenaient ou non les conditions d'éligibilité du moment de la soumission du projet (notamment en ce qui concerne l'encadrement de l'entreprise – microentreprise/petite ou moyenne entreprise), afin de prioritiser pour la signature des contrats de financement en faveur des firmes qui risquaient d'être déclarées inéligibles, une situation due au développement économique de la compagnie.

5. La communication syncopée entre l'Autorité de gestion et les Organismes intermédiaires et l'approche non unitaire des Guides du demandeur

Dans le cas des autorités désignées pour la gestion des fonds communautaires au niveau national on peut observer, d'une part, un manque de communication entre les institutions centrales (Autorités de gestion) et les institutions régionales (Organismes intermédiaires), et d'autre part, une approche non unitaire des Guides du demandeur par les institutions au niveau régional (entre elles) et de l'Autorité de gestion.

De telles situations créent des conditions inégales pour les demandeurs de financement et des interprétations subjectives des conditions d'éligibilité et des évaluations. Une partie de ces problèmes sont générés par le manque de communication entre les AG et les OI et d'établissement, d'un commun accord, des informations et des interprétations des conditions ci-dessus.

Exemple: à la question adressée sur POR AP 8, OS 8.1/8.3 A: « Dans le cas de l'indicateur : nombre de centres sociaux sans élément résidentiel dont l'infrastructure a été réhabilitée/modernisée/étendue/dotée, si par le projet on crée autant un centre de soins de jour, qu'une unité de soins au domicile et une cantine sociale, l'indicateur sera complété par la valeur 3 ou par 1 (vu qu'un seul bâtiment abritera tous les trois services)? »

Les réponses reçues ont été :

ADR2 : « Tenant compte des mentions du guide du demandeur, à la page 12 : *Au cas où dans un seul bâtiment fonctionneraient deux ou plusieurs centres de services sociaux, on tiendra compte de la justification de la nécessité du financement pour chacun des centres respectifs. Chaque centre de services sociaux sera évalué séparément, conformément à son but (voir le critère 2.7 de la section 3.3 Critères d'évaluation technique et financière. Idem le critère 2.7 de la grille d'évaluation technique et financière) et, ultérieurement, on calculera la moyenne des points*, la valeur de l'indicateur dans le cas présenté devrait être 3. »

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

ADR1 : « Lors du remplissement de l'indicateur *Nombre de centres sociaux sans élément résidentiel dont l'infrastructure a été réhabilitée/modernisée/étendue/dotée* on tiendra compte du nombre de centres sur lesquels on intervient par l'intermédiaire du projet.

Suite à la vérification des projets dans l'étape de Conformité administrative et éligibilité :

Clarification étape CAE ADR 1 : « Dans la section *Indicateurs supplémentaires de projet*, la valeur de l'indicateur *Nombre de centres sociaux sans élément résidentiel dont l'infrastructure a été réhabilitée/modernisée/étendue/dotée* a été remplie incorrectement*, étant donné que le présent projet propose la réhabilitation et l'extension d'un centre social qui fournira trois services sociaux, à savoir le centre de soins de jour, la cantine sociale et l'unité de soins au domicile pour les personnes âgées. »

* La valeur complétée pour la quantification de l'indicateur, à la soumission de la demande de financement, a été 3. Par conséquent, les projets de certaines régions ont rempli à la section *Indicateurs supplémentaires de projet* 3 centres sociaux, tandis que dans d'autres, la valeur de l'indicateur est 1.

6. L'interprétation excessive de la législation européenne et l'imposition des conditions supplémentaires et non justifiées

L'interprétation excessive de la législation européenne et sa transposition en pratique au niveau national, par la supplémentation des conditions à remplir par les demandeurs de financement, mène à l'élaboration des procédures complexes et, implicitement, à l'amplification de la bureaucratie et à un taux d'absorption réduit.

Exemple :

DG 399/2015 - Art. 10. – Les dépenses pour l'acquisition de véhicules de transport, effectuées inclusivement dans la modalité prévue à l'art. 9, sont éligibles si elles sont indispensables aux activités prévues à l'art. 59 du Règlement (UE) no. 1.303/2013 ou à la gestion de l'opération. La valeur des dépenses éligibles ne dépassera pas l'équivalent de 15.000 euros, sans TVA, pour chaque véhicule ou moyen de transport acheté[6].
Guide du demandeur, conditions spécifiques d'accès aux fonds
Chapitre 8 Dépenses d'acquisition de moyens de transport (le cas échéant)

On comprend des dépenses d'acquisition de moyens de transport dans la limite de 15.000 euros, sans TVA[7].

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

Réponse ADR 2 : « Il est possible d'acheter plusieurs automobiles, au cas où les standards pour les services fournis l'imposent, mais la valeur maximale éligible est de 15.000 euros sans TVA pour tous les automobiles, et non pas par unité. »

Réponse ADR 3 : « Suite aux consultations avec AMPOR, on considère dépense éligible la dépense effectuée pour l'acquisition d'un seul moyen de transport dans le cadre d'un projet, dans les limites stipulées par le Guide spécifique. »

7. Le manque d'une corrélation entre les projets complémentaires soft (POCU) et les projets hard (POR) en ce qui concerne le lancement des sessions de financement

Le manque d'une corrélation entre les projets destinés aux ressources humaines et ceux destinés aux projets d'infrastructure, complémentaires, est engendré tout d'abord par un manque de planification coordonnée du lancement des appels à projets. Ceci pose des problèmes aux bénéficiaires parce qu'il n'y a pas de prédictibilité en ce qui concerne la création d'un projet hard et l'assurance de son fonctionnement par un financement obtenu d'un projet soft.

ex. POCU/73/6/6/ - Programme professeurs motivés dans les écoles défavorisées – projets trouvés dans l'étape de signature des contrats, mais dans les écoles il manque la partie d'infrastructure réhabilitée – POR axe 10 avait le lancement préconisé pour novembre 2017, mais on ne prend pas en compte les appels à projets financés par l'intermédiaire des OS 6.3,6.4 et 6.6 dans l'évaluation du projet.

8. Délais et méthodes d'absorption

Le lancement des appels du type « premier arrivé, premier évalué » n'aboutira pas au financement des projets de qualité, ce qui génèrera plus tard des problèmes d'absorption, puisque les projets écrits en hâte afin d'être soumis le plus vite possible n'auront pas un niveau qualitatif élevé, ce qui engendrera des problèmes non seulement dans le processus d'évaluation CAE et ETF, mais aussi ultérieurement, dans la période d'implémentation (le cas des appels qui seront lancés/ ont été lancés dans POR – axe 10, axe 13, 3.1 C, des financements sur SUERD etc.).

9. L'analyse des problèmes au niveau des demandeurs de financement :

Les actualisations répétées des Guides du demandeur et l'émission d'un grand nombre d'instructions

Bien que les actualisations des Guides du demandeur – conditions spécifiques soient vouées à apporter des clarifications aux potentiels candidats, si elles arrivent souvent, pendant la préparation et même la soumission des projets, elles peuvent générer des difficultés à ceux-ci.

En plus, l'actualisation des Guides du bénéficiaire après la fin de la session engendre de la bureaucratie supplémentaire pour les potentiels demandeurs de

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

financement, qui sont obligés de refaire certains documents, attachés initialement aux projets (ex. POR 3.1 B[8], appel fermé en octobre 2017, pour lequel on a publié un corrigendum[9] en décembre 2017 visant l'explication de certains indicateurs trouvés dans la demande de financement et la modification d'une attestation sur l'honneur de la part du demandeur).

En outre, l'émission d'un grand nombre d'instructions confirme le manque d'une planification efficiente et la modification intermédiaire des règles imposées par les lignes de financement, un exemple édificateur étant l'Instruction no. 67/2017 émise par AG POR, visant la réintroduction de certains projets en cours de contestation à l'AG POR dans l'étape précontractuelle[10].

10. Le fonctionnement à syncopes de la plateforme MySmis 2014

Quoique les autorités travaillent afin de simplifier l'accès aux fonds communautaires, le lancement avec des délais de l'application numérique MySmis 2014 pose toujours des difficultés aux potentiels demandeurs de financement. Ainsi, bien que l'utilisation de cette application mène à la réduction de la bureaucratie, son actualisation pendant les sessions de projets (par exemple, au moment de la soumission des projets pour l'appel lancé dans le Programme opérationnel Capital humain 4.1/4.2[11] – en 2016), a créé des ennuis aux demandeurs et est responsable même du rejet de quelques projets.

Le ministre des fonds européens en 2016, Cristian Ghinea, déclarait à propos du mauvais fonctionnement de MySmis, après avoir reçu plusieurs plaintes, autant de la part des demandeurs de financement, que des associations professionnelles de consultants : « J'ai dit, lors du commencement de mon mandat, et j'ai répété, que je n'étais pas content de la manière dont ce module a été conçu, réalisé sans tenir compte des besoins des bénéficiaires. Étant donné le délai général du développement de MySmis (sur lequel j'ai informé dans mon rapport d'activité), les ressources de réparation du module ont été limitées. Je m'excuse de nouveau devant les bénéficiaires pour ces problèmes et j'espère que la simplification de la partie de ressources humaines et de budget va éliminer les blocages principaux. Je vous assure qu'il n'y aura pas de cas de projets configurés et non pas soumis », a assuré le ministre Cristian Ghinea, cité dans le communiqué du MFE (Zamfir). Bien qu'au niveau européen on désire une simplification des procédures, celles-ci ne sont pas transposées en pratique au niveau national.

Ainsi, bien que pour soumettre les projets on utilise le système numérique MySmis, on ne peut pas dire la même chose des projets trouvés en implémentation, pour lesquels tous les documents liés aux remboursements (demandes de remboursement, demandes de paiement, demandes de remboursement afférentes

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

aux demandes de paiement etc.), aux rapports technico-financiers et même aux notifications, au moment de la publication de cet article, sont soumis en format papier, signés et tamponnés sur chaque page[12].

11. Le manque des documents de propriété, l'enregistrement déficitaire des propriétés dans le Livre foncier

Le manque des documents de propriété, l'enregistrement déficitaire des propriétés dans le Livre foncier et même l'absence de l'enregistrement des propriétés dans le Livre foncier créent des problèmes d'accès aux fonds communautaires, celle-ci étant une condition essentielle d'éligibilité.

D'ailleurs, même au cas où les enregistrements dans le Livre foncier seraient corrects, les demandeurs de financement se confrontent à des problèmes de corrélation des données inscrites dans l'Inventaire du domaine public de l'UAT à celles inscrites dans le Livre foncier.

Il intervient ici de nouveau le premier problème identifié dans cet article, c'est-à-dire le manque d'une corrélation avec la situation réelle au niveau national. Ainsi, bien que dans les critères d'éligibilité on retrouve la nécessité d'enregistrer dans le Livre foncier les bâtiments inclus dans le projet, aussi bien que de les corréler à l'Inventaire du domaine public de l'UAT, les aspects suivants n'ont pas été pris en compte :

→ Le Livre foncier a été consacré par le décret-loi 115/1938 (Office de cadastre et publicité immobilière) seulement dans certaines régions de Roumanie, à savoir la Transylvanie, le Banat et le nord de la Moldavie, étant étendu au niveau national en 1996. Ainsi, à présent, toutes les régions de développement de la Roumanie n'ont pas leurs propriétés inscrites au Livre foncier, comme il est démontré par l'Axe prioritaire 11 du Programme opérationnel régional, dont l'objectif est d'*accroître le degré de couverture géographique et d'enregistrement des propriétés dans le Système intégré de cadastre et livre foncier*[13].

→ L'inventaire du domaine public est un document publié dans le Journal officiel dans lequel on retrouve toutes les propriétés publiques au niveau d'une Unité administrative-territoriale et qui, dans la plupart des UAT, a été réalisé et/ou mis à jour en 2002, sur la base des mesures approximatives. Il faut aussi préciser que l'actualisation de l'Inventaire du domaine public est un processus difficile, puisque toutes les décisions sont prises au niveau des autorités centrales, ce qui dure six mois, au minimum. Si l'on corrobore les deux aspects mentionnés ci-dessus, on peut observer que les conditions d'éligibilité imposées sont difficiles à atteindre par les demandeurs de financement, ce qui rend parfois impossible l'accès aux fonds communautaires.

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

En dépit de tout cela, il faut souligner un aspect particulièrement important pour la situation donnée, c'est-à-dire le fait qu'au moment de l'adoption de la législation afférente aux Guides du demandeur, on n'a pas tenu compte de la situation au niveau national, ni des différences entre les régions de développement.

En conséquence, nous considérons que l'approche inverse de la problématique des documents de propriété – puisque ce sont les conditions d'éligibilité qui en imposent la résolution et non pas vice versa – est inefficace du point de vue de l'accès aux fonds communautaire. Or, ces problèmes auraient dû être résolus avant de lancer les appels à projets.

Suite aux problèmes enregistrés en matière d'actualisations de l'Inventaire du domaine public, qui se trouve sous l'autorité du gouvernement national et qui entrave la possibilité d'accéder aux fonds de cohésion, on a décis, dans le cadre du MDRAPFE, la simplification du processus, par la possibilité de soumettre les documents de propriété actualisés dans un intervalle de 12 mois depuis la signature du Contrat de financement. Au cas où les documents ne seraient pas actualisés dans le terme convenu, il y a la possibilité de résilier le contrat.

Cette mesure, quoiqu'elle soit vouée à simplifier l'accès des demandeurs publics au financement, cache en réalité un processus lourd de mise à jour des documents de propriété au niveau national, d'une part, et d'autre part elle bloque les demandeurs dans le processus d'implémentation, car on ne leur permet de demander aucune somme au remboursement avant qu'ils ne soumettent les documents actualisés[14].

12. Ressources humaines

Un autre problème identifié chez les demandeurs/bénéficiaires de financement, notamment dans le cas des Autorités publiques locales, est la ressource humaine insuffisante, mal rémunérée et mal préparée du point de vue professionnel. Ceci engendre une multitude de problèmes d'accès aux fonds communautaires, depuis les délais dans l'implémentation des projets jusqu'aux corrections financières et même, dans des cas extrêmes, à la résiliation des contrats de financement.

Cet aspect a été mentionné aussi dans le rapport SAR 2017, cité ci-dessus, qui montre la nécessité d'aborder également le sujet des ressources humaines des Unités administratives-territoriales, insuffisantes pour gérer plusieurs projets à la fois.

La modification législative (OUG 91) récente, du 9 décembre 2017, visant l'allocation des rémunérations salariales supplémentaires par rapport au salaire de base du personnel des institutions publiques impliqué dans la gestion des

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

projets financés par des fonds communautaires peut représenter une motivation pour assumer des tâches supplémentaires, mais ne résout pas le problème de la formation insuffisante ou de la surcharge de tâches.

La mise en œuvre de « l'assistance technique » offerte par les Agences de développement régional, par laquelle elles invitent les potentiels demandeurs à des rencontres aux thèmes spécifiques pour chaque guide consultatif lancé, est une bonne pratique. La familiarisation avec les aspects techniques des guides et de la création des projets par le personnel impliqué présente de la valeur ajoutée.

Conclusions

La simplification des procédures d'accès aux fonds communautaires est impérieusement nécessaire, comme il a été aussi précisé par le commissaire européen Corina Crețu le 18 décembre 2017, au Palais Victoria : « Je pense qu'en ce qui concerne les procédures, la Roumanie complique sa propre existence. (…) La simplification est l'une des priorités principales de mon mandat. (…) Ce que je vois en Roumanie m'a épouvantée maintes fois, car ce ne sont pas les exigences de l'UE. Nous recevons déjà, de la majorité des pays, toutes les demandes en ligne, et non pas des dizaines de milliers de pages tamponnées et signées. C'est là où il faut arriver. Donc, à notre avis, la réduction de la bureaucratie est une priorité absolue. » (Cerban, 2017).

Il s'impose de règlementer la législation au niveau national et de la corréler aux conditions d'éligibilité imposées par le sponsor, afin d'augmenter l'absorption des fonds européens, aussi en vertu du fait que les programmes de financement de la période 2014-2020 ont été lancés très tard, faute de remplir quelques critères et en raison de l'accréditation tardive des Autorités de gestion.

En ce moment, la Commission européenne a remboursé à la Roumanie approximativement 454 millions d'euros des ressources allouées par le Fonds de cohésion et du Fonds européen du développement régional (Bănciulea, 2017), les sommes attirées se situant au-dessous de la moyenne européenne.

Afin d'assurer une allocation financière post-2020 et tenant compte de l'approche proposée par le Conseil fiscal de l'Union européenne, selon laquelle les États membres sont éligibles pour des fonds UE seulement s'ils respectent les politiques et atteignement certains résultats (Balaban, 2017), il est nécessaire d'adapter la législation nationale aux normes et aux directives européennes, d'assurer une gestion efficiente pendant la nouvelle période de programmation et d'assurer les conditions optimales pour accéder aux fonds communautaires dans l'intervalle 2014-2020.

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

Les solutions proposées déjà depuis 2013 : « ainsi, monsieur Friptu estime que pour la période 2014-2020 il s'impose : d'élaborer des *stratégies plus claires, plus simples et menées à bonne fin*, *la création d'un set commun de procédures pour tous les programmes*, *le renforcement du partenariat au niveau national* et *l'implémentation d'un mécanisme commun d'interface avec les bénéficiaires* » sont nécessaires pour ne pas répéter l'histoire de la période de programmation 2007-2013. En plus, « *la mauvaise coordination intra et inter-institutionnelle au niveau central* et les impédiments créés par le manque des règles et des procédures uniques et non-systématisées[15] » sont des éléments qui doivent être réitérés et mis en pratique.

Dans la poursuite de ceci, l'une des méthodes proposées par l'actuel ministre délégué des fonds européens est l'adoption d'une série de mesures[16], comme suit :

1. La signature des contrats des projets doit intervenir ultérieurement à l'étape de vérification de la conformité administrative et de l'éligibilité;
2. Le prolongement du terme pour soumettre les documents visant l'inscription définitive du droit à la propriété publique une année après l'entrée en vigueur du contrat de financement pour tous les appels à projets dédiés exclusivement aux bénéficiaires publics;
3. La surcharge des contrats POR jusqu'à 150% des projets afférents à l'Axe prioritaire 4 – Le soutien au développement urbain durable;
4. La vérification fondée sur un échantillon mensuel de documents afférents aux contrats au niveau de l'AGPOR;
5. La vérification des documents qui attestent les droits sur les immeubles, objets du projet.

En outre, il s'impose d'y avoir une approche multidimensionnelle des problèmes qui entravent la croissance de l'absorption, autant de ceux au niveau de gestion et programmation, pour lesquels les autorités nationales et européennes ont démarré des mesures de simplification, que de ceux visant les potentiels bénéficiaires de financement. Un instrument pour leur formation en matière de gestion des financements non remboursables a été adopté en décembre 2017, étant destiné au développement des compétences des employés de l'administration publique qui s'occupent de la gestion des projets financés par le Fonds européen de développement régional (Dan, 2017).

Une partie des problèmes présentés dans cet article ont été abordés aussi dans l'article « La Roumanie en 2017 : problèmes d'accès aux fonds européens », publié dans les Annales de l'Université d'Oradea, série Relations internationales et études européennes.

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

Bibliographie

Livres :

Corpădean, A.G. 2017. « Strategia Europa 2020 », in Nicolae Păun (éd.), *Uniunea Europeană* în *contextul unei lumi* în *schimbare*. Bucarest: Éd. Academiei Române.

Racolța-Paina, N.D. 2017. « Politica de coeziune », in Nicolae Păun (éd.), *Uniunea Europeană* în *contextul unei lumi* în *schimbare*. Bucarest: Éd. Academiei Române.

Articles en ligne :

9 moduri în *care politica de coeziune deservește Europa. Principalele rezultate din 2007-2013*, Commission européenne.

http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/evaluation/pdf/expost2013/wp1_synthesis_factsheet_ro.pdf [consulté le 12 décembre 2017].

Association Europuls, *Uniunea Europeană văzută din România*, Conclusions d'Eurosfat 2013, Europuls Centre d'expertise européenne. http://2013.eurosfat.ro/images/raport-concluziile-eurosfat-2013.pdf [consulté le 16 décembre 2017].

Balaban, C. *Banii europeni pentru guverne ar trebui condiționați de prevederile fiscale (Consiliul Fiscal European)*, Agerpres.ro. https://www.agerpres.ro/economie/2017/11/15/banii-europeni-pentru-guverne-ar-trebui-conditionati-de-prevederile-fiscale-consiliul-fiscal-european--20-22-59 [consulté le 18 novembre 2017].

Bănciulea G., Comisia *Europeana a rambursat României peste 454 miliane de euro*, Agerpres.ro. https://www.agerpres.ro/economic/2017/12/29/comisia-europeana-a-rambursat-romaniei-peste-454-de-milioane-de-euro—29169 [consulté le 29 décembre 2017].

Cerban, Mădălina, *Corina Cretu: Reducerea birocrației este o prioritate absolută, de multe ori m-a îngrozit ce am văzut în Romania*, Agerpres.ro. https://www.agerpres.ro/politica/2017/12/18/corina-cretu-reducerea-birocratiei-este-o-prioritate-absoluta-de-multe-ori-m-a-ingrozit-ce-am-vazut-in-romania—24093 [consulté le 20 décembre 2017].

Comunicarea Comisiei Europa 2020, O strategie europeană pentru o creștere inteligentă, ecologică și *favorabilă incluziunii*, Commission européenne.

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:ro:PDF [consulté le 30 novembre 2017].

Dan, Violeta, *Comisarul Corina Crețu: « Nu este suficient să* ai la *dispoziție milioane de euro, important este să* știi *cum să le gestionezi »*, Calea Europeana.ro. http://www.caleaeuropeana.ro/comisarul-corina-cretu-nu-este-suficient-sa-ai-la-dispozitie-milioane-de-euro-important-este-sa-stii-cum-sa-le-gestionezi/ [consulté le 22 décembre 2017].

Décision no. 399/2015 sur les règles d'éligibilité des dépenses effectuées dans les opérations financées par le Fonds social européen et le Fonds de cohésion 2014-2020.

Europuls. http://www.europuls.ro/misiune/ [consulté le 16 décembre 2017].

Gouvernement de Roumanie, *Ordonnance d'urgence no. 91 du 6 décembre 2017 pour la modification et l'addition de la Loi-cadre no. 153/2017 sur les salaires du personnel rémunéré des fonds publics*, Monitoruljuridic.ro. http://www.monitoruljuridic.ro/act/ordonan-de-urgen-nr-91-din-6-decembrie-2017-pentru-modificarea-i-completarea-legii-cadru-nr-153-2017-nbsp-privind-salarizarea-personalului-pl-tit-din-fonduri-publice-emitent-195564.html [consulté le 16 décembre 2017].

Inforegio.ro. http://inforegio.ro/images/2.2%20CP/Instructiune%2041.rar [consulté le 12 décembre 2017].

Inforegio.ro. [En ligne] : http://inforegio.ro/images/Instructiunea%2061-26.09.2017.pdf [consulté le 12 décembre 2017].

Inforegio.ro.http://inforegio.ro/images/POR-2014-2020/Ghiduri_2017/11Ghiduri17/Dec2017/Raluca/Sinteza%20modificarilor%20Ghidului%20specific%20%20aferent%20apelurilor%20de%20proiecte%203.1.B%207%20REGIUNI%20si%20BI%20-%20Decembrie%202017.doc [consulté le 19 décembre 2017].

BDD-A28129 © 2017 Gerflint

Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

Inforegio.ro. http://inforegio.ro/ro/por-2014-2020/apeluri-proiecte.html, accès le 10.12.2017, les appels visant l'infrastructure routière avec une importance régionale (POR 6.1), la réhabilitation thermique des bâtiments résidentiels (POR 3.1 A).

Inforegio.ro.http://inforegio.ro/ro/por-2014-2020/apeluri-proiecte.html, l'appel visant les investissements pour les microentreprises (POR 2.1 A) [consulté le 10 décembre 2017].

MDRAPFE Simplifică evaluarea, selecția și contractarea la nivelul POR, Ministère du développement régional, de l'administration publique et des fonds européens. http://www.fonduri-ue.ro/presa/comunicate/2339-mdrapfe-simplifica-evaluarea-selectia-si-contractarea-la-nivelul-por [consulté le 10 décembre 2017].

Office de cadastre et publicité immobilière. http://www.ocpisalaj.ro/istoric.htm [consulté le 18 novembre 2017].

Politica de coeziune 2014-2020, Dinamica se intensifică, Panorama Inforegio, Commission européenne. http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/panorama/pdf/mag48/mag48_ro.pdf [consulté le 17 novembre 2017].

Programme opérationnel régional – Guide du demandeur conditions générales, annexe 10.1.

Raport anual de analiză și prognoză-România 2017, Societatea Academică din România. http://sar.org.ro/wp-content/uploads/2017/03/1.-RAPORT-SAR-2017_TOT.pdf, p. 41 [consulté le 16 décembre 2017].

Zamfir, C., *Solicitanții de fonduri europene se plâng de blocaje repetate în sistemul electronic de depunere a proiectelor. Minister: Rezolvam problemele, prezint scuze utilizatorilor. Ce măsuri a anunțat MFE*, Hotnews.ro. http://economie.hotnews.ro/stiri-eurofonduri-21277806-solicitantii-fonduri-europene-plang-blocaje-repetate-sistemul-electronic-depunere-proiectelor-solicitant-suntem-decisi-dam-judecata-mfe-sts-daca-nu-terminam-proiectele.htm [consulté le 12 décembre 2017].

Notes

1. Association Europuls, *Uniunea Europeană vazută din România*, Conclusions d'Eurosfat 2013, Europuls Centre d'expertise européenne.

2. Traduction : Fonds de la Politique de cohésion, en pourcentage des investissements de capital du gouvernement dans la période 2007-2013

UE-28 = 6,5% en moyenne ;

Les investissements de la Politique de cohésion de l'UE dans la période 2007-2013 ont représenté une source essentielle de financement pour beaucoup d'États membres, s'élevant à 57% des investissements

3. Traduction : Chaque région et État de l'UE bénéficie de la Politique de cohésion par les effets directs des investissements et/ou leurs effets indirects, comme l'intensification du commerce;

1 euro de l'investissement de la Politique de cohésion dans la période 2007-2013 a génèrera une croissance supplémentaire du PIB de 2,74 euros jusqu'en 2023.

4. Inforegio.ro. [En ligne] : http://inforegio.ro/ro/por-2014-2020/apeluri-proiecte.html, les appels visant l'infrastructure routière avec une importance régionale (POR 6.1), la réhabilitation thermique des bâtiments résidentiels (POR 3.1 A) [consulté le 10 décembre 2017].

5. Inforegio.ro. [En ligne] : http://inforegio.ro/ro/por-2014-2020/apeluri-proiecte.html, l'appel visant les investissements pour les microentreprises (POR 2.1 A) [consulté le 10 décembre 2017].

6. Décision no. 399/2015 sur les règles d'éligibilité des dépenses effectuées dans les opérations financées par le Fonds social européen et le Fonds de cohésion 2014-2020.

7. Appel à projets P.O.R./8/8.1/8.3/A/1, Groupe vulnérable: personnes âgées, complémentaire à l'appel POCU Grands-parents de la communauté – Appel 1 Services sociaux

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)

et socio-médicaux pour les personnes âgées AP 4/ PI 9.ii/ OS 4.4, Guide du bénéficiaire, Conditions spécifiques d'accès aux fonds, p. 33.

8. POR/2016/3/3.1/B/1/7REGIUNI et POR/2016/3/3.1/B/1/BI, Axe prioritaire 3 - Le soutien à la transition vers une économie aux émissions réduites de carbone, Priorité d'investissements 3.1 – Le soutien à l'efficience énergétique, à la gestion intelligente de l'énergie et à l'utilisation de l'énergie des sources régénérables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur des habitations, Opération B – Bâtiments publics.

9. Inforegio.ro.

10. *Idem*. [En ligne] : http://inforegio.ro/images/Instructiunea%2061-26.09.2017.pdf [consulté le 12 décembre 2017].

11. Note des auteurs: le mauvais fonctionnement de la plateforme MySmis 2014 a généré des délais notables pour le téléchargement des données sur la plateforme, un budget afférent à 4.1 étant introduit en environ une semaine, en travaillant 12 heures par jour.

12. Inforegio.ro. [En ligne] : http://inforegio.ro/images/2.2%20CP/Instructiune%2041.rar [consulté le 12 décembre 2017].

13. Programme opérationnel régional – Guide du demandeur conditions générales, annexe 10.1.

14. *MDRAPFE Simplifică evaluarea, selecția si contractarea la nivelul POR*, Ministère du développement régional, de l'administration publique et des fonds européens. [En ligne] : http://www.fonduri-ue.ro/presa/comunicate/2339-mdrapfe-simplifica-evaluarea-selectia-si-contractarea-la-nivelul-por [consulté le 10 décembre 2017].

15. Association Europuls, *art. cit.*, p. 9 [consulté le 16 décembre 2017].

16. *MDRAPFE Simplifică evaluarea, selecția si contractarea la nivelul POR*, Ministère du développement régional, de l'administration publique et des fonds européens. [En ligne] : http://www.fonduri-ue.ro/presa/comunicate/2339-mdrapfe-simplifica-evaluarea-selectia-si-contractarea-la-nivelul-por [consulté le 10 décembre 2017].

© Revue du Gerflint (France) - Éléments sous droits d'auteur -
Modalités de lecture consultables sur le site de l'éditeur www.gerflint.fr

BDD-A28129 © 2017 Gerflint
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 12:54:34 UTC)